

LIBYE

Politique d'interdiction des mines

La Libye n'a pas signé le Traité d'interdiction des mines de 1997. En octobre 1998, le représentant libyen a déclaré à l'Assemblée générale de l'ONU que le traité constituait un pas significatif mais que "l'application de ce document devait être globale et aborder également la question du déminage... La Libye [requérait] une aide technique pour ses efforts de déminage."¹

La Libye a participé à de nombreuses réunions diplomatiques préparatoires au traité ainsi qu'aux négociations d'Oslo mais, dans les deux cas, uniquement au titre d'observateur. La Libye n'a pas adhéré à la Déclaration de Bruxelles, préalable au traité, en juin 1997. Elle était absente pour les résolutions de 1996 et 1997 sur l'interdiction des mines de l'Assemblée générale de l'ONU et compte parmi les dix-neuf nations qui se sont abstenues de signer la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de 1998 qui a accueilli de nouveaux signataires du traité et a préconisé sa pleine application. La Libye n'est pas un Etat partie de la Convention sur les armes conventionnelles de 1980.

Production, transfert, stockage et utilisation

La Libye n'est pas réputée avoir produit ou exporté des mines antipersonnel. Elle a importé des mines, vraisemblablement et principalement de l'ex-Union soviétique.² Les mines que l'on peut trouver en Libye sont de type PDM-1M, PMN et POMZ-2. On ignore la taille et la composition des stocks de mines antipersonnel en Libye.

La Libye a posé des mines lors de la guerre qui l'opposait à l'Egypte en 1977. Des réfugiés palestiniens vivant dans des camps libyens ont été victimes de ces mines terrestres.³ La Libye a aussi placé des mines de 1977 à 1987 lors du conflit qui l'a opposée au Tchad. Elle a également utilisé des mines terrestres pour la défense de son périmètre tant autour de sites économiques stratégiques que de bases militaires.

Problème des mines terrestres

La Libye est minée dans les régions du sud du Sahara ainsi qu'à Benghazi. En outre, les plages du golfe de Sidra et les frontières du pays avec l'Egypte et d'autres contrées du sud sont réputées être minées.⁴ Les estimations du nombre de mines terrestres présentes en Libye varient. Selon le ministère des Affaires étrangères américain, le territoire libyen compte quelque 100.000 mines, dont la majorité sont des mines allemandes, britanniques, américaines et italiennes datant de la seconde guerre mondiale.⁵

¹ Déclaration d'Ibrahim Al-Besbas à l'Assemblée générale des Nations unies, Communiqué de presse, GA/DIS/3116, 20 octobre 1998.

² Ministère des Affaires étrangères américain, *Hidden Killers: The Global Problem with Uncleared Landmines (Tueurs cachés: le problème global des champs de mines non déminés)*, 1993, p. 118.

³ "Stranded Palestinians Face New Danger from Mines" ("Palestiniens en rade face à un nouveau danger: les mines") *Reuters*, 27 octobre 1995.

⁴ Ministère des Affaires étrangères américain, *Hidden Killers: The Global Problem with Uncleared Landmines (Tueurs cachés: le problème global des champs de mines non déminés)*, 1993, p. 118.

⁵ Ministère des Affaires étrangères américain, *Hidden Killers: The Global Landmine Crisis (Tueurs cachés: la crise globale des mines terrestres)*, 1998, p. A-2.

Selon des représentants libyens, il y aurait des "millions de mines terrestres enfouies dans le sol libyen".⁶

Sensibilisation à la présence de mines et déminage

La Libye a lentement commencé à s'occuper du problème des mines terrestres. L'Armée Populaire libyenne a réalisé quelques travaux de déminage mais le manque de cartes et de compétences techniques a freiné les efforts. La Libye a commencé à déminer les régions de Benghazi et du Sahara. Le déminage de la région de Benghazi profite aux populations civiles locales tandis que celui du Sahara permet la découverte de gaz naturel. En juillet 1997, la Libye a signé un accord avec l'Italie qui l'aide, d'un point de vue financier et technique, à déminer et à dresser des cartes des champs de mines connus dans le but de faciliter les futurs travaux de déminage. Un fonds conjoint italo-libyen aurait été créé afin de financer la réhabilitation des zones affectées et la formation de spécialistes chargés de soigner les victimes.⁷

Le ministère de l'Agriculture libyen estime que l'enlèvement des mines enfouies dans les terres arables coûtera environ 161,14 millions de dinars. Il estime la perte de revenus due à la non utilisation des terres arables minées à environ 511,74 millions de dinars et celle due à la non utilisation des pâturages minés à quelque 124,55 millions de dinars.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a distribué des brochures d'informations sur les mines terrestres aux autorités de la région nord-africaine bien qu'aucun détail concernant la Libye ne soit en sa possession.⁸

Accidents dus à des mines terrestres

La Libye a recensé un total de 11.845 victimes de mines terrestres dont 6.749 décès. Le tableau ci-dessous a été dressé par la police libyenne.⁹

<u>Période</u>	<u>Décès</u>	<u>Blessés</u>	<u>Total</u>
1940-1952	3780	3290	7070
1952-1975	1890	1645	3535
1975-1995	1079	161	1240

Le Département libyen d'aide aux victimes de mines, qui opère dans le cadre du ministère de la Justice, estime que les fonds consacrés à la réhabilitation et à la réintégration des victimes de 1950 à 1977 s'élèvent à 2,042 millions de dinars libyens.¹⁰

⁶ Déclaration d'Ibrahim Al-Besbas à l'Assemblée générale de l'ONU, Communiqué de presse, GA/DIS/3116, 20 octobre 1998.

⁷ *Assembly Discusses International Mine Clearance Efforts, Urging Member States to Provide Resources and Information to Strengthen UN Mine Action Ability (L'Assemblée discute des efforts internationaux de déminage et exhorte les Etats membres à fournir des ressources et des informations visant à renforcer la Mine Action Ability de l'ONU)*, Communiqué de presse GA/9505, Déclaration d'Isa Babaa à l'Assemblée générale de l'ONU, 17 novembre 1998.

⁸ Comité international de la Croix-Rouge, *Rapport annuel 1996: Tunisie, Délégation régionale (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc/ Sahara occidental, Tunisie)*, 1^{er} juin 1997.

⁹ Nations unies, Rapport par pays: *Jamahiriya arabe libyenne*, à l'adresse <http://www.un.org/Depts/Landmine/country/libyanar.htm>.

¹⁰ Informations fournies par le Croissant-Rouge libyen.